

Les démarches de qualité du programme français de développement rural

Anthony Tchékémian

▶ To cite this version:

Anthony Tchékémian. Les démarches de qualité du programme français de développement rural: Une valeur ajoutée aux producteurs. Urbanissimo, 2006, décembre 2006 (97), pp.21-28. halshs-00178083

HAL Id: halshs-00178083 https://shs.hal.science/halshs-00178083

Submitted on 10 Oct 2007

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers. L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

Les démarches de qualité du programme français de développement rural : une valeur ajoutée aux producteurs

The added value of farm production quality labels in the French rural development program

TCHEKEMIAN Anthony

Doctorant à l'Institut de Géographie Alpine de Grenoble I

UMR 5194 CNRS Pacte - Cermosem - Territoires

a.tchekemian@free.fr

Résumé : Cette communication s'appuie sur l'étude de l'utilisation des ressources Feoga (Fonds Européen d'Orientation et Garantie Agricole), et les procédures de mise en œuvre du PDRN (Plan de Développement Rural National). L'approche montre que les démarches de qualité, lorsqu'elles sont conduites dans un cadre collectif de production, améliorent la valeur ajoutée aux producteurs. Par ailleurs, les attentes des consommateurs en termes de qualité ne se traduisent pas automatiquement en marché rémunérateur, et l'ouverture des marchés implique un soutien des pouvoirs publics et des associations de producteurs.

Mots-clés : Plan de Développement Rural National, démarches de qualité, valeur ajoutée, agriculteurs.

Abstract : This communication deals with the study on the use of Feoga's resources (European Fund of Orientation and of Agricultural Warranty), and the implementation procedures of the PDRN (National Rural Development Program). It shows that the quality approach, when it is implemented in a collective production system, helps to improve the added value to the producers. Besides, the consumers' expectations in terms of quality do not automatically translate into a lucrative trade, and the opening of the markets implies supporting initiatives from the public authorities and producers' associations.

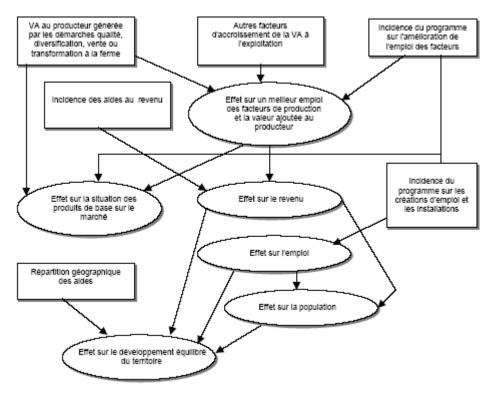
Keyword: National Rural Development Program, quality label, added value, farm product.

1.4. Les effets socioéconomiques du PDRN

Le PDRN vise au développement des produits sous les signes de qualité, par des démarches de production « bio », de diversification, d'activité alternative, de vente et de transformation à la ferme, dans le triple objectif d'accroître la valeur ajoutée des producteurs, de répondre à la demande des consommateurs en matière de qualité et de sécurité alimentaire, et d'améliorer l'environnement.

Ce programme représente une fraction minoritaire de l'aide à l'agriculture et ne constitue pas la seule politique publique qui ait des impacts économiques territoriaux dans l'espace rural. Il n'a donc pas pour vocation un rôle décisif du point de vue quantitatif concernant les variables socioéconomiques, tant agricoles que rurales. En revanche, ce programme a un rôle qualitatif, en ce qu'il vise le développement des territoires défavorisés, et l'évolution des systèmes de production agricoles. C'est le cas pour les productions de qualité spécifique, la diversification des activités, la satisfaction des demandes locales, les bonnes pratiques environnementales. Ainsi, les objectifs du PDRN sont moins de peser sur les variables socioéconomiques que sur leur répartition, particulièrement sur le territoire.

Le schéma suivant souligne les effets socioéconomiques du PDRN par rapport aux objectifs de son cadre logique. Ces différents effets sont fortement imbriqués et le cheminement d'analyse est complexe.



VA: Valeur Ajoutée

Source: Sofreco - 2004

Schéma 2 : Cheminement d'analyse des effets socioéconomiques du PDRN

2. L'amélioration de la valeur ajoutée par les démarches de qualité et de diversification

La valeur ajoutée provient de l'augmentation de la production obtenue au niveau individuel par l'agrandissement de l'exploitation et l'accroissement de la productivité. Elle provient principalement de deux sources : la diversification de l'activité par l'appui à la réalisation d'investissements adaptés, et l'adaptation face aux attentes du marché en termes de qualité et de sécurité alimentaire (Dauce, 1994). L'amélioration de la valeur ajoutée est l'un des objectifs du PDRN. Pour autant, la part de la valeur ajoutée produite par l'agriculture a été divisée de moitié en 25 ans, malgré les efforts consentis pour augmenter la production (Allaire, 2002).

Ainsi, les résultats recherchés par le programme français de développement rural sont d'augmenter la valeur ajoutée, essentiellement par des démarches de type qualité et diversification, sans exclure l'effet des gains de productivité. Quant aux revenus, outre la conséquence directe de la distribution des aides, le PDRN a un effet de levier lié aux investissements aidés (ce qui revient à un gain de productivité attendu). Il atténue l'effet défavorable de la baisse tendancielle des prix agricoles par des démarches de valorisation et de diversification.

Dès lors, il convient de connaître quelles sont les mesures incitatives du PDRN en faveur de la diversification et des démarches de qualité, puis de comprendre quels sont les effets le revenu des exploitations.

2.1. Les mesures incitatives

L'articulation PDRN et Docup pour les aides aux IAA (Industries Agroalimentaires) est complexe pour les ayants-droits, avec des règles d'éligibilité et des lignes de partage entre différents instruments difficilement assimilables. Il se dégage de cet ensemble une complémentarité entre :

- les aides du PDRN, avec ou sans CTE (Contrat Territorial d'Exploitation) réservés aux agriculteurs;
- les aides des Docup, ouvertes aux non-agriculteurs, donc aux OPA (Organisations Professionnelles Agricoles);
- les aides aux entreprises en aval de la mesure « g »¹, se partageant entre les deux dispositifs.

Les actions menées dans le cadre des Docup au titre des mesures « m » 2 et « p » 3 visent à encourager les démarches collectives. Ces actions contribuent aussi à renforcer l'efficacité des investissements de diversification dans les exploitations au titre de la mesure « a »⁴, ainsi qu'à développer les démarches collectives des CTE « filières de qualité ».

La même évaluation note un effet certain sur la qualité, principalement à travers les aides couplées Installation et PAM (Plan d'Amélioration Matérielle). L'amélioration de la qualité provient à la fois de la modernisation de l'équipement, du développement d'outils de gestion et de contrôle. Par ce couplage d'aide, l'engagement dans une démarche qualité a été la principale inspiration de 10% à 15% des projets. Toutefois, l'aide à l'investissement individuel s'avère insuffisante pour traduire en valorisation

¹ Mesure « g » : aides aux entreprises de stockage, de conditionnement et de première transformation des produits agricoles. Cette mesure est utilisable, selon la taille des bénéficiaires (dans le cadre du PDRN ou dans celui des Docup) qui doivent concourir aux objectifs de qualité et de réponse aux attentes des consommateurs.

² Mesure « m » : commercialisation des produits agricoles de qualité.

³ Mesure « p » : diversification des activités.

⁴ Mesure « a » : investissements dans les exploitations agricoles.

additionnelle de telles démarches. Surtout si elles ne s'inscrivent pas dans des actions collectives faisant appel à une expertise et des investissements en marketing, ainsi qu'à des efforts constants d'animation des producteurs.

L'analyse des investissements réalisés dans les CTE à la fin 2002, indique que 70% des investissements correspondent à la mesure « a », et 22% (soit environ 5 800 contrats) aux mesures « m » et « p »⁵. Si l'on ajoute la part estimée des investissements au titre de la mesure « a » relative aux actions de qualité, on estime qu'environ 15% des CTE ont un objectif de diversification, et qu'au moins 18% des CTE s'inscrivent dans une démarche individuelle ou collective de qualité.

Ainsi, au regard des poids respectifs des différentes mesures, il existe une incidence des investissements sur la qualité, principalement à travers des démarches individuelles de modernisation et de mise aux normes (comme par exemple pour les bâtiments d'élevage). En revanche, il ressort une incidence minoritaire des investissements sur la qualité dans le cadre de démarches collectives de production sous le signe de qualité, essentiellement centrées sur la viticulture et l'élevage allaitant (dans certaines régions, notamment en Midi-Pyrénées). Il apparaît aussi une tendance minime vers la diversification orientée par la dynamique CTE et faisant surtout appel à la mesure « p ». Cependant, il convient de noter que la priorité affichée par le PDRN vers la diversification ne se retrouve pas vraiment dans les chiffres. Le programme est donc loin de ses estimations initiales qui prévoyaient qu'un tiers des agriculteurs, s'engageant dans la contractualisation, présenteraient un projet axé sur la production de qualité et sa commercialisation⁶.

2.2. Les actions à effets sur le revenu des exploitations

Tout d'abord, les actions ayant l'effet direct le plus important sur le revenu des exploitations sont la création de gîtes ruraux (mesure « s »)⁷. Malgré un nécessaire recours à l'emprunt en complément des aides (qui réduisent l'effet positif à court terme), les ayants-droits en attendent une amélioration de l'ordre de 5% de leur revenu après trois ans. A ce revenu s'ajoute un effet patrimonial de capitalisation, qui doit être pris en compte car il fait parti des stratégies des bénéficiaires.

Ensuite, les actions en faveur de la mesure « m », souvent conduites dans le cadre des Docup par des entreprises agricoles, induisent une amélioration du même ordre des revenus, pour un nombre modeste d'exploitants.

Puis, les actions en faveur de la mesure « p », orientées dans le cadre des Docup en faveur des bénéficiaires non-exploitants (institutionnels agricoles), principalement sur des interventions d'animation et d'études, engendrent une amélioration de revenu. Cette amélioration est légèrement inférieure chez les exploitants, mais offrant un effet potentiel de dissémination à plus long terme, selon la qualité des animateurs.

En somme, seules les démarches collectives de qualité, de diversification et de développement d'activités alternatives ont un effet potentiel réel d'accroissement de la valeur ajoutée.

.

⁵ Ce résultat corrobore l'analyse des dépenses réalisées, qui indique que 75% des investissements Feoga à fin 2003 correspondent à la mesure « a », 15% à la mesure « p » et 4% à la mesure « m ».

⁶ Cette estimation n'est pas cohérente avec la programmation financière, qui prévoyait peu de moyens pour la mesure correspondante.

⁷ Mesure « s » : activités touristiques et artisanales.

3. Les aides favorisant les démarches qualités

Le PDRN vise au développement des produits sous les signes de qualité, les démarches de diversification, de vente et de transformation à la ferme, dans le triple objectif d'accroître la valeur ajoutée des producteurs, de répondre à la demande des consommateurs en matière de qualité, de sécurité alimentaire et de protection de l'environnement.

Une meilleure sécurité passe par la mise aux normes des installations et la mise en œuvre de la traçabilité dans les filières (Lacombe, 2002). La mesure « g » représente l'essentiel des investissements réalisés par les bénéficiaires industriels, dont les coopératives (tout comme les démarches de qualité exigeant traçabilité et contrôle). Par exemple, dans le secteur sylvicole, le programme a pour objectif d'améliorer la compétitivité de la filière par les actions en amont, ainsi que celle du matériau bois. Cet objectif implique que les aides à l'investissement orientent bien l'investissement vers ces démarches, qu'ensuite les produits correspondent à un marché rémunérant la qualité, puis que la valeur ajoutée générée aille dans des proportions équitables aux producteurs.

Face à cet énoncé, deux questions se posent : les aides orientent-elles l'investissement vers les démarches qualité, et le marché reconnaît-il une valeur ajoutée additionnelle et cette valeur ajoutée est-elle transmise aux producteurs ?

3.1 Les aides orientent-elles l'investissement vers les démarches qualité ?

Pour répondre à cette interrogation, il convient de connaître l'utilisation des ressources en faveur des démarches qualités, « bio » et de diversification, puis l'efficacité réelle de ces aides.

3.1.1. L'utilisation des ressources

L'analyse des sources indique que 12% des mesures « a » et « b » correspondent à un objectif principal de démarche de qualité. En outre la mesure « g » a surtout été utilisée dans des démarches d'amélioration et de contrôle de la qualité⁸, ainsi que pour une meilleure sécurité alimentaire, en passant par la mise aux normes des installations et la mise en œuvre de la traçabilité dans les filières. En extrapolant ces proportions aux montants Feoga utilisés à la fin 2003, on obtient un volume d'aide publique consacrée aux démarches qualité de l'ordre de 135 millions d'euros⁹, soit environ 4% des aides, mais dont plus du tiers serait à destination des IAA (dont des coopératives) et non directement des exploitants.

Les démarches de diversification ont été exceptionnelles pour les aides aux investissements classiques et les aides à l'installation. Le volume d'aide publique consacré à l'appui de ces démarches est de l'ordre de 24 millions d'euros. Par ailleurs, 13% des investissements de la mesure « a » des CTE ont été consacrés à la diversification, ce qui correspond à un volume d'aides publiques supplémentaire de 16 millions d'euros en fayeur de la diversification.

Les démarches de conversion à l'agriculture biologique sont aidées exclusivement dans le cadre de CTE, dont le montant des aides s'élèvent à 303 millions d'euros (à la fin 2002)¹⁰ dont l'essentiel au titre des MAE (Mesures Agri-Environnementales), soit plus de 90%.

Le tableau suivant illustre la répartition des efforts publics selon le type de démarche produit :

⁸ 46% de l'échantillon enquêté avaient la qualité comme objectif principal.

⁹ Ce qui constitue une estimation par défaut, dans la mesure où elle exclut les Docup.

¹⁰ Les données Cnasea (Centre National pour l'Aménagement des Structures des Exploitations Agricoles) n'étant pas disponibles après cette date.

Mesures	Dépenses FEOGA à fin 2003 (M€)	% consacré à la démarche	Part du FEOGA sur l'aide publique	Estimation dépense publique (M€)			
Démarches de qualité							
Mesures a et b	208	12%	40%	62			
Mesure m CTE	12	100%	50%	24			
Mesure g	79	50% (estimation)	81%	49			
Total qualité	135						
Démarches de diversification							
Mesures a et b	Mesures a et b		négligeable				
Mesures a et b CTE	64	13%	50%	16			
Mesure p CTE	11	100%	50%	24			
Total diversification	40						
Démarches « bio »	130						

Source: Sofreco - 2004

Tableau 1 : Utilisation des ressources en faveur des démarches de qualité, diversification et « bio »

3.1.2. L'efficacité réelle des aides

L'analyse ne démontre pas l'efficacité des soutiens sur la qualité des produits. En revanche, les aides aux IAA ont conduit :

- à une augmentation de 56% à 73% des approvisionnements conformes à un cahier des charges ;
- à une généralisation des procédures de contrôle qualité chez les bénéficiaires ;
- à un allongement de la durée de vie des produits (38% des cas);
- à la mise en place de démarches de certification ISO 9002 (36% des cas) ;
- à une amélioration de l'ordre de 5% de la valorisation des produits en raison de la qualité.

Inévitablement, ce type d'actions a des effets structurants sur les relations production-transformation, et il contribue ainsi à en assurer la pérennité.

3.2. Le marché reconnaît-il une valeur ajoutée additionnelle aux producteurs ?

Tout d'abord, pour les démarches sous le signe de qualité, des interrogations subsistent sur la correspondance entre produits et marché, en dehors de la viticulture qui représente une part importante des démarches sous un signe de qualité. Ce biais s'explique par le manque de capacité de suivi de ces marchés.

En revanche, pour les produits « bio », il existe une demande potentielle non satisfaite et des difficultés sont parfois constatées lors de la mise en marché, du fait d'une insuffisante structuration des systèmes de collecte, de transformation et de distribution. Pour les démarches de diversification, la réponse dépend évidemment du produit, et les données analysées ne permettent pas de conclure. Pour les produits « bio », le différentiel de prix en leur faveur est fluctuant, et semble marquer une dégradation tendancielle au cours des dernières années, du fait de la concurrence des produits importés (le maintien de l'agriculture « bio » étant soutenu dans la plupart des pays européens) et des dysfonctionnements dans l'organisation des filières.

Pour les démarches de qualité, il ressort que la valorisation de la qualité par les producteurs se réalise essentiellement dans le cadre de démarches collectives. Pour les démarches individuelles, la valorisation pour le producteur est plus difficile à cerner car elle dépend fortement de l'environnement de l'exploitation et des capacités managériales de l'exploitant. En revanche, les améliorations de qualité au niveau des IAA se traduisent bien par une meilleure valorisation. Cependant rien n'indique que cette valorisation soit transmise aux producteurs en amont.

4. L'amélioration de la productivité et de la valeur ajoutée

Le programme de développement rural génère une valeur ajoutée pour les producteurs par la rémunération de la multifonctionnalité à travers les MAE¹¹. Selon les régions étudiées, cette valeur ajoutée représente 5% à 18% du revenu moyen des bénéficiaires. La rémunération de la multifonctionnalité environnementale introduite par ces MAE est la principale source d'accroissement de la valeur ajoutée. Les démarches de diversification et de qualité constituent donc des gisements substantiels, sans toutefois que cela puisse permettre de limiter significativement la dégradation globale de la valeur ajoutée agricole.

Les actions d'amélioration de la qualité se réalisent encore très peu par des démarches collectives. Elles sont le fait de démarches individuelles entreprises souvent lors d'une installation, à l'occasion de modernisation ou de mise aux normes d'équipements. La traduction de ces améliorations en valeur ajoutée additionnelle pour l'exploitant reste hypothétique car elle dépend souvent de l'environnement de l'exploitation (comme les possibilités de vente directe, en lien avec la proximité des villes et des circuits touristiques) et des capacités managériales de l'exploitant (par exemple l'identification des créneaux commerciaux). Enfin, les OTEX (Orientations Technico-économiques des Exploitations) les plus concernées sont celles qui se situent sur des marchés excédentaires où la recherche de différenciation ou de qualité est adaptée, plus que celle de la productivité.

Malgré leur essor dans les CTE, les démarches de diversification et de développement d'activités alternatives restent minoritaires en terme de volume des investissements. Elles ne traduisent pas la priorité qui leur a été accordée dans le PDRN. Cela s'explique par divers facteurs comme : l'attitude prudente des banques, des CDOA (Commissions Départementales d'Orientation de l'Agriculture), des organes d'appui-conseil aux agriculteurs, qui pour des raisons différentes, n'incitent pas à l'innovation. A cela s'ajoute aussi l'attitude des agriculteurs eux-mêmes (freins comportementaux, absence de culture entreprenariale...). Dans les deux cas, le succès des démarches semble être fortement conditionné par l'existence d'un environnement institutionnel, commercial et économique favorable.

¹¹ Contrairement au choix fait actuellement en statistique agricole, nous avons pris le parti de considérer la production d'aménités comme un service, à inclure dans la valeur ajoutée.

Le programme ne répond pas aux interrogations qui subsistent sur la taille des créneaux commerciaux exploitables, spécialement pour les démarches sous le signe de qualité, les plus-values à en attendre, et les stratégies commerciales à mettre en œuvre. Ces questions auraient nécessité une analyse poussée des marchés. En effet, plus qu'une estimation d'un marché potentiel supposé statique, il conviendrait d'identifier les stratégies à mettre en œuvre par la puissance publique et les groupements de producteurs permettant d'élargir ces marchés. Par exemple en y associant la grande distribution ou en promouvant la communication sur les produits fermiers.

On peut s'interroger sur la pertinence d'une action de soutien public centrée sur une aide classique à l'investissement (non véritablement ciblée) s'agissant de démarches d'innovation. Les contraintes sont très différentes des démarches d'accroissement de capacité et de production qui prévalaient dans les anciens programmes. Les appuis en matière d'animation, de « réseautage », de conseils en gestion et approche marketing, de défense des labels producteurs sont essentiels (Pecqueur, 2001). Il faut donc maintenir ces appuis si l'on souhaite d'une part identifier les opportunités de marché, d'autre part permettre aux producteurs organisés, de conserver une part équitable de la valeur ajoutée générée, face aux secteurs des IAA et de la grande distribution, lesquels sont souvent en position de force évidente, tant par leur maîtrise du marché que par leurs compétence internes (Pecqueur, 1992).

Pour atteindre de nouveaux objectifs, le Ministère de l'Agriculture à utiliser d'anciens outils (les aides classiques à l'investissement, éventuellement intégrées dans des CTE) qui sont mal adaptés, car leur mise en œuvre rencontre une résistance au changement des opérateurs concernés.

4.1. Comment le programme améliore t-il la productivité et la réduction des coûts dans les principales filières de production ?

Il y a donc un très faible impact du PDRN sur la productivité du travail dans les exploitations, hormis pour la sylviculture où les investissements de mécanisation ont été importants (45% des investissements réalisés sur la période sont financés par le programme). Néanmoins, pour cette filière, le fait que les scieries ne soient pas prises en compte dans le programme limite substantiellement l'effet possible sur la compétitivité.

Un léger effet sur la productivité par rapport aux intrants peut être anticipé (dans un cas sur trois), dans le cas des investissements de modernisation effectués dans le cadre des aides à l'installation. Les investissements aidés dans les IAA conduisent à une réduction des coûts par :

- une meilleure productivité de la main d'œuvre dans 70% des cas ;
- une meilleure valorisation des sous-produits dans 36% des cas ;
- un meilleur rendement en matières premières dans 32% des cas ;
- une réduction des coûts de production dans 56% des cas ;
- une réduction de la consemmation d'énergie dans 20% des cas.

Mais l'impact des aides sur ces résultats est réduit par l'existence d'effets d'aubaine non négligeables. De plus, la transmission de ces améliorations aux producteurs est estimée très faible. Seule la répartition par secteur des aides aux démarches produits a pu être estimée pour les démarches « bio » et les aides aux IAA.

Démarches bio	CTE CAB (nombre)	Aides aux IAA	Montant investissement éligible (M €)
Nombre total	3388	Total	555
Fruits et fleurs	15,00%	Volailles et œufs	54
Céréales et protéagineux	12,70%	Vins et alcools	116
Grandes cultures	12,60%	Viande	136
Cultures générales	12,10%	Lait	30
Vins	9,80%	Fruits et légumes	87
Bovins lait	7,90%	Pommes de terre	27
Ovins, caprins, autres herbivores	8,60%	Céréales	20
Bovins élevage et viande	7,60%	Autres secteurs	85
Autre élevage	13.00%		

Source: Sofreco – 2004

Tableau 2 : Répartition par secteur des CTE bio et des aides aux IAA

Ainsi, la question de l'amélioration du positionnement sur le marché n'est, dans le contexte du programme, véritablement pertinente que pour les démarches de qualité. Compte tenu du faible nombre de CTE visant cet objectif (1232 exploitations touchées, selon le dénombrement effectué), on considère que l'impact de ces actions sur le positionnement global des filières est négligeable. Il en est de même pour le critère portant sur le développement du chiffre d'affaires et du prix dans les principales filières de production.

4.2. Quels sont les effets d'un développement équilibré du territoire ?

Le programme a un effet de rééquilibrage des revenus en faveur des zones de montagne, et plus encore pour les zones de haute montagne, où les aides qu'il apporte sont déterminantes pour le maintien des exploitations.

De façon moins perceptible, il a aussi un effet en faveur des autres zones défavorisées qui, par définition, sont des zones où le revenu agricole est inférieur au revenu agricole moyen national. Puis, en faveur des zones rurales, par opposition aux zones urbaines et périurbaines, où le revenu agricole est largement inférieur par rapport aux zones périurbaines.

D'autre part, vis-à-vis des zones défavorisées et de montagne, le programme de développement rural a un effet compensateur par rapport aux aides du premier pilier, qui s'y sont présente dans un moindre volume.

Par ces effets de compensation de revenu et de correction, le programme répond donc à l'objectif fixé de contribution à un développement équilibré du territoire, bien que les aides soient insuffisantes pour enrayer la poursuite de la décroissance de la population dans certaines zones du rural profond.

Conclusion : les démarches collectives valorisent les démarches de qualité

Il était attendu du PDRN qu'un effet modeste sur les revenus agricoles, hormis l'effet compensateur important pour certaines catégories. Mais, il était souhaité que les démarches de diversification et de qualité atténuent les effets de la baisse tendancielle des prix agricoles, et que les investissements aidés

par le programme produisent un effet de levier. De plus, la rémunération de la multifonctionnalité contribue à garantir la pérennité d'exploitations n'ayant pas d'autres perspectives.

Les démarches de qualité, de diversification, « bio », et d'activités alternatives sont les principales gisements potentiels d'accroissement de la valeur ajoutée et des revenus des exploitants. Les résultats dans ce domaine, bien qu'encourageants, notamment dans les CTE¹², restent largement en deçà des objectifs ambitieux du programme. Concernant l'ensemble de ces démarches, les outils classiques d'aide à l'investissement utilisés principalement pour les appuyer ne répondent pas toujours aux besoins prioritaires des bénéficiaires, qui relèvent de l'accompagnement, de l'appui technique spécialisé et de l'appui à l'entreprenariat. Ces mesures ne rencontrent pas toujours l'appui escompté, du fait de leur caractère innovant, puis de la part des structures d'appui (OPA) et de décision (CDOA).

Le programme a un effet certain sur la viabilité¹³ des exploitations, à travers l'amélioration des conditions de travail générée par les investissements, notamment dans le cas des installations. Cependant, cet effet doit être nuancé par l'alourdissement de la charge de travail, vraisemblablement temporaire dans le cas des investissements, mais réel pour certaines MAE et les démarches de diversification ou de qualité.

A propos des démarches de qualité, il ressort que la valorisation de la qualité par les producteurs se réalise essentiellement dans le cadre de démarches collectives sous les signes de qualité. Pour les démarches individuelles, la valorisation pour le producteur est plus difficile à cerner. L'analyse montre que cette valorisation dépend fortement de l'environnement de l'exploitation et des capacités managériales de l'exploitant.

Les améliorations de qualité au niveau des IAA se traduisent bien par une meilleure valorisation. Cependant rien n'indique qu'elle soit transmise en amont aux producteurs. De plus, les attentes des consommateurs en termes de qualité ne se traduisent pas automatiquement en marché rémunérateur, et l'ouverture des marchés implique une action de soutien des pouvoirs publics et des associations de producteurs. Ce constat interroge la pertinence d'un appui essentiellement conçu, du moins dans le cadre du PDRN, comme une subvention à l'investissement, alors que les besoins concernent prioritairement l'animation, l'information, le conseil, la mise en réseau, et la défense réglementaire des marques et labels de producteurs, afin de permettre aux producteurs de capter une part équitable de la valeur ajoutée générée, face aux agro-industries et à la grande distribution.

Ainsi, la contribution du PDRN au développement économique global des zones rurales est limitée. D'une part, les activités agricoles sont tendanciellement de moins en moins déterminantes dans le développement économique du monde rural. D'autre part, les effets en termes de créations d'emplois sont très faibles, les gains de productivité sont marginaux, et la valeur ajoutée créée par le programme est essentiellement limitée à la rémunération de la multifonctionnalité par les MAE et les actions, peu nombreuses, de diversification et d'amélioration de la qualité. Dans ce contexte, le principal effet en termes de développement économique est dû à la masse des aides distribuées. Cette masse est globalement non négligeable, mais reste accessoire par rapport aux autres aides à l'agriculture.

_

¹² 15% des CTE adoptent une démarche diversification et environ 18% des CTE ont une orientation qualité à travers 4% pour la mesure « m » (commercialisation des produits de qualité) et 14% la mesure « a » (investissements dans les exploitations, environ).

¹³ C'est-à-dire l'aptitude des exploitations à constituer un cadre de vie et à présenter des conditions de travail attractives.

Références bibliographiques

- Adam V. La réforme de la PAC de l'Union européenne ou l'évolution permanente du droit communautaire. Paris, 2001, L'Harmattan, tome II, 397 p.
- Allaire G. « Croissance et crise en agriculture ». *Théorie de la régulation, l'état des savoirs, s*ous la direction de Boyer et R., Saillard Y. Paris, 2002, La Découverte & Syros, pp. 341-349.
- Challeat M., Thoin M. *Les fonds structurels européens*. Collection Territoires en mouvement, Documentation française, Datar, Paris, 2006, 106 p.
- Dauce P., Perrier-Cornet P., Weber V. Adaptation des structures agricoles et réforme de la PAC. Quelle efficacité de la politique structurelle communautaire? INRA, 1994, Actes et communications, 12 p.
- Fouilleux E. La politique agricole commune et ses réformes : une politique à l'épreuve de la globalisation. Paris, 2003, Ed. L'Harmattan, 403 p.
- Gasquet (de) O. Comprendre notre agriculture et la PAC : stratégie, vérités et mensonges de 1945 à nos jours. Cahors, 2002, Ed. Vuibert, 226 p.
- Gonin P., Vaudois J. « L'agriculture dans les politiques de développement rural ». *Géographies et campagnes*, 1993, Ed. ENS Fontenay/Saint-Cloud, pp. 147-159.
- Groupe de Bruges *Agriculture, un tournant nécessaire*. Réédition et adaptation d'une première version publiée en 1996 suite au débat animé par Pisani E., Hervieu B., 2002, Ed. de l'Aube, 86 p.
- Groupe de Seillac « Agriculture, société et territoires pour une politique européenne ». *Le Courrier de l'environnement*, n°21, Paris, janvier 1994, Ed. INRA, pp. 5-14.
- Gumuchian H., Grasset E., Lajarge R., Roux E. *Les acteurs, ces oubliés du territoire*, Economica, Anthopos, Paris, 2003, 186 p.
- Lacombe P. L'Agriculture à la recherche de ses futurs. Ed. de l'Aube, 2002, Collection bibliothèque des territoires, 192 p.
- Mangin P., Guellec J., Bourget B., Barlier A., HY (Le) A. « France rurale : vers un nouveau contrat ». *La Documentation française*, Paris, 1993, 172 p.
- Pecqueur B. « Territoire, territorialité et développement ». *Industries et territoires : les systèmes productifs localisés*. Actes du colloque de Grenoble, octobre 1992, IREPD, pp 71-88.
- Pecqueur B. Qualité et développement territorial : l'hypothèse du panier de biens et de services territorialisés. Revue Economie rurale, n°261, janvier-février 2001, pp. 37-49.
- Sofreco Evaluation à mi-parcours portant sur l'application en France du règlement CE n°1257/1999 du Conseil, concernant le soutien au développement rural. Synthèse générale. Marché CNASEA n°31-02. Synthèse du Rapport d'évaluation, janvier 2004, Sofreco, Clichy, 165 p.

ANNEXE

N° de la mesure	22 mesures du RDR	Chapitre	Programmation	СТЕ	Financement	Zones ciblées
a	Investissements dans les exploitations agricoles	I	PDRN/Docup	Possible	Feoga G sf obj 1 (Feoga O)	
b	Installation de jeunes agriculteurs	II	PDRN		Feoga G sf obj 1 (Feoga O)	
c	Formation	III	PDRN		Feoga G sf obj 1 (Feoga O)	
d	Préretraites	IV	PDRN	Possible	Feoga G pour tout le territoire	
e	Zones défavorisées	v	PDRN		Feoga G pour tout le territoire	Défavorisée
f	Mesures agro-environnementales	VI	PDRN	Sauf PHAE, Pmsee*, rotationnelle et tournesol	Feoga G pour tout le territoire	
g	Commercialisation des produits agricoles	VII	PDRN/Docup		Feoga G sf obj 1 (Feoga O)	
h	Boisement des terres a	VIII	PDRN	Possible	Feoga G pour tout le territoire	
i	Autres mesures sylvicoles	VIII	PDRN	Possible	Feoga G sf obj 1 (Feoga O)	
j	Amélioration des terres	IX	PDRN/Docup		Feoga G sf obj 1 (Feoga O)	
k	Remembrement des terres	IX	PDRN/Docup		Feoga G sf obj 1 (Feoga O)	
l	Services de remplacement	IX	Docup		Feoga G	Obj 2
m	Commercialisation des produits de qualité	IX	PDRN/Docup	Exclusivement si PDRN	Feoga G sf obj 1 (Feoga O)	
n	Services pour la population rurale	IX	PDRN/Docup		Feoga G sf obj 1 (Feoga O)	Obj 2
0	Rénovation des villages	IX	PDRN/Docup	Exclusivement si PDRN	Feoga G sf obj 1 (Feoga O)	
p	Diversification des activités	IX	PDRN/Docup	Exclusivement si PDRN	Feoga G sf obj 1 (Feoga O)	
q	Gestion des ressources en eau	IX	PDRN/Docup	Exclusivement si PDRN	Feoga G ou Feder	
r	Développement des infrastructures	IX	Docup		Feoga G ou Feder	Obj 2
S	Activités touristiques et artisanales	IX	Docup		Feoga G sf obj 1 (Feoga O)	Obj 2
t	Protection de l'environnement	IX	PDRN/Docup	Exclusivement (sauf RTM et Natura 2000	Feoga G sf obj 1 (Feoga O)	
u	Dédommagement des catastrophes naturelles	IX	Docup		Feoga G	Obj 2

N° de la mesure	22 mesures du RDR	Chapitre	Programmation	СТЕ	Financement	Zones ciblées
v	Ingénierie financière	IX	Docup		Feoga G	Obj 2

^{*}PHAE (Prime Herbagère Agri-Environnementale) succède à la Pmsee (Prime au Maintien des Systèmes d'Elevage Extensif).

Source: Sofreco - 2004

Tableau 3 : Les mesures du RDR retenues en France et leur possibilité d'utilisation dans les CTE, le PDRN hors CTE et dans les DOCUP